



Institutions et reconnaissance démocratique des communs

La dimension politique des communs est en plein développement et, en matière environnementale notamment, ils sont devenus des espaces de lutte et d'émancipation.

Pour autant, la formalisation institutionnelle autour des biens communs (agences de l'eau, chambres d'agriculture...) ne respecte pas le plus souvent les règles d'usage équitable propres aux communs ni ne permettent la participation réelle des citoyennes et citoyens. Les luttes militantes ne trouvent pas encore d'issue institutionnelle au-delà de certains bras de fer juridiques. D'autres initiatives émergent, mais sont parfois investies voire suscitées par des intérêts industriels.

Reste que les communs sont devenus des espaces de lutte et d'émancipation qui font émerger des formes nouvelles de démocratie.

La finalité démocratique des communs est déjà posée, dans sa dimension environnementale, par la convention européenne d'Aarhus (1998).

Elle pose trois principes :

- La participation citoyenne en matière environnementale
- L'information du public
- Un véritable accès à cette information

A partir de trois exemples concrets d'implication citoyenne (Eau, Foncier-logement et Agriculture) l'atelier nous a proposé d'explorer, sur la base des constats et leçons de ces expériences concrètes, les critères de démocratie à l'oeuvre et les perspectives à développer pour à la fois, renforcer cette nouvelle forme d'implication citoyenne dans la décision publique et son articulation avec les institutions représentatives.

Les projets traités :

- Le Bassin versant solidaire de Forest (ou comment gérer les eaux de ruissellement et éviter les inondations qui en découlent)
- Vivons ensemble à Lausanne (une culture de l'habitat collectif)
- Protocole d'accord pour une agriculture durable dans les Deux-Sèvres

Au travers de ces 3 exemples, il s'est agi, par petits groupes, d'envisager la problématique suivante :

En partant du constat que les communs sont devenus des espaces de lutte et d'émancipation, et en questionnant les échelles d'organisation (locale, nationale, internationale...), Quels critères pour une gestion démocratique des communs ?

Au final, à la question des perspectives de développement des communs s'est imposée l'idée d'une reconnaissance dans la constitution du commun et d'une participation civique à l'organisation des communs.